

A/s. Préparation de la  
Conférence des Bermudes

(Document de travail)

I/ Le problème de la Conférence à Quatre est posé de toute manière devant les opinions publiques.

L'U.R.S.S. a actuellement l'initiative. Par une série de gestes, de faible portée concrète, mais comportant de grandes répercussions psychologiques, elle crée une atmosphère. Peut-être la seule impression ainsi produite suffit-elle à ses desseins, peut-être aussi s'agit-il de préparer le terrain en vue d'une proposition ultérieure.

Que l'on doive ou non s'attendre à des propositions soviétiques, il est essentiel que les Trois Puissances se mettent d'accord sans tarder sur les prévisions et les principes, et définissent une ligne d'action commune.

Les Occidentaux ne peuvent rester passifs. Une politique active ne comporte pas nécessairement une proposition de conférence. Mais le refus ou l'ajournement de la Conférence ne dispense pas de définir une politique.

...

Deux aspects du problème :

a) le fond : c'est-à-dire les données fondamentales d'un règlement ou d'une détente véritable entre l'Est et l'Ouest.

b) la tactique :

II/ Quelles sont les données fondamentales d'un règlement ou d'une détente Est-Ouest ?

1°) Il y a trois types possibles de règlement :

a) règlement sur les pays divisés ou occupés (Allemagne, Autriche, Corée);

b) règlement général tendant à l'élimination des causes profondes de la tension, donc non limité aux règlements allemand, autrichien, coréen;

c) modus vivendi (aménagement des relations entre les deux systèmes sans qu'aucune modification substantielle soit apportée à l'économie de chacun d'entre eux).

2°) Règlement sur les pays divisés :

L'attention des opinions publiques se concentre sur a), et plus particulièrement sur la question allemande. Ce peut être également le jeu de l'Union Soviétique.

Il y a là, en réalité, erreur de diagnostic sur les causes de la tension. La division de l'Allemagne et de la Corée traduisent seulement la division du monde et l'opposition des systèmes. Un règlement sur l'Allemagne et la Corée ne suffirait pas à amener une

détente véritable.

Toutes choses restant par ailleurs égales, un règlement limité à l'Allemagne et à la Corée serait probablement impossible, certainement défavorable aux intérêts occidentaux.

Allemagne :

A/ Deux données essentielles rendent impossible un règlement définitif limité à l'Allemagne :

a) L'Allemagne placée à la charnière de deux mondes hostiles peut être un élément d'appoint décisif en faveur de l'un ou de l'autre camp.

b) l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est sont respectivement des éléments essentiels du système occidental et du système soviétique.

Les positions soviétiques en Allemagne Orientale semblent être considérées par l'U.R.S.S. comme le verrou de sécurité du rideau de fer. Les développements récents dans la République Démocratique Allemande et l'éditorial du 25 Mai de la Pravda donnent à penser que les nouveaux dirigeants soviétiques n'ont nullement l'intention d'abandonner ces positions.

D'autre part, tous les plans stratégiques et politiques des Occidentaux s'ordonnent autour de l'Allemagne de l'Ouest : l'Allemagne de l'Ouest est essentielle au système occidental :

\* parce que l'occupation de l'Allemagne de l'Ouest est la clef de voûte du système Atlantique et de la stratégie avant, d'où conséquences graves de l'évacuation de l'Allemagne sur le plan militaire;

...

- parce que la participation de l'Allemagne de l'Ouest à la Défense est considérée comme indispensable;

- parce que, sur le plan politique, l'unification remettrait en cause la Communauté Charbon-Acier et la Communauté de Défense.

Compte tenu de ces données, il apparaît

- que l'U.R.S.S. se refusera probablement à signer un traité de paix allemand quelconque, même assorti de la clause de neutralisation de l'Allemagne qu'elle a réclamée le 10 Mars 1952 (article de la Pravda opposant les "garanties concrètes" aux "garanties diplomatiques");

- qu'en tout cas, la neutralisation de l'Allemagne est inacceptable pour nous, car elle remettrait en cause à la fois la politique européenne et la politique Atlantique et entraînerait la dislocation du système occidental;

- que la seule solution isolée du problème allemand acceptable pour les Occidentaux serait un règlement de paix laissant l'Allemagne libre de s'associer politiquement, économiquement et militairement à l'Ouest, mais que l'acceptation d'une telle demande par l'U.R.S.S. supposerait l'abandon d'une de ses positions vitales, donc la transformation du système soviétique.

Autrement dit, un règlement définitif sur l'Allemagne n'est concevable que comme l'aboutissement d'une longue évolution. Il peut être la conséquence de la détente. Il ne saurait en être la cause.

...

B/ En revanche, l'U.R.S.S. peut proposer des solutions de rétablissement apparent de l'unité allemande qui peuvent être gênantes pour nous.

Avant qu'un traité de Paix puisse être conclu, il convient même dans notre perspective, d'unifier provisoirement l'Allemagne. Cette unification provisoire peut donner à l'U.R.S.S. la possibilité d'obtenir une neutralisation de fait sans évacuation.

Les solutions possibles sont les suivantes

- rétablissement d'un quadripartisme type Potsdam avec Conseil de Contrôle (peu probable);
- solution autrichienne (beaucoup plus vraisemblable);
- simple présence des quatre Hauts-Commissaires disposant de pouvoirs pour assurer la sécurité des troupes;
- constitution d'organismes inter-allemands (type Conseil constituant);

Dans toutes ces éventualités, on revient pratiquement à la situation antérieure à 1948. L'U.R.S.S. obtient deux avantages politiques essentiels, à savoir l'arrêt de l'intégration européenne et l'abandon de la participation allemande à la défense, sans aucune contrepartie de sa part.

Parade occidentale à une telle manœuvre : n'admettre l'unification provisoire que par un Gouvernement allemand issu d'élections libres; insister sur la liberté totale de ce Gouvernement et la nécessité de ne le soumettre à aucun contrôle allié.

...

Ces conditions devraient amener l'U.R.S.S. à battre en retraite.

Il faut d'ailleurs indiquer que, même sous ces réserves, un règlement isolé sur ces bases serait défavorable aux intérêts de l'Occident.

C/ Pour toutes ces raisons, nécessité de lier tout règlement allemand définitif :

- d'une part à la solution du désarmement;
- d'autre part, au rétablissement de conditions de liberté dans l'Europe tout entière.

#### Autriche :

Le règlement autrichien établit la liaison entre le problème allemand et le problème des satellites, puisqu'il comporte théoriquement l'évacuation de la Hongrie et de la Roumanie.

#### Corée :

Un règlement politique de l'affaire coréenne est évidemment lié au règlement de l'ensemble des problèmes politiques en Extrême-Orient (Formose, statut de la Chine communiste).

Liaison Corée-Indochine : La question coréenne pose l'ensemble du problème asiatique.

### 3°) Règlement général .

Il s'agit de s'attaquer aux vrais problèmes c'est-à-dire la sécurité, et notamment le déséquilibre des

...

armements terrestres en Europe, l'existence du rideau de fer, le rétablissement de la Paix en Asie.

Situation mondiale actuelle : L'U.R.S.S. fait peser une menace virtuelle sur l'Europe et développe actuellement son offensive en Asie en s'appuyant sur les nationalismes indigènes (En Europe, les nationalismes jouent normalement contre l'U.R.S.S.).

Il faut donc :

- arrêter l'offensive, ce qui pose à la fois un problème extérieur (arrêt des hostilités), et un problème intérieur (entente avec les nationalismes indigènes). Le point faible de l'Occident est la question de l'Indochine que nous estimons être un problème extérieur, alors que les Soviets prétendent qu'il est intérieur;

- lever la menace, ce qui implique non seulement des négociations pour le désarmement, mais une négociation sur les satellites, c'est-à-dire une remise en cause du système soviétique lui-même.

De leur côté, les Soviets riposteront immédiatement en soulevant la question des bases américaines et la présence américaine en Europe, d'où remise en cause du système Atlantique.

Autrement dit, un règlement général soulève de très grandes difficultés intrinsèques. S'il ne s'agit pas d'imposer à l'adversaire une véritable capitulation (théorie du refoulement), on ne peut obtenir de lui une modification profonde de son système qu'au moyen de concessions qui peuvent être fatales au système occidental.

. . . .

#### 4°) Modus vivendi.

Il s'agit essentiellement d'aménager les relations entre les deux systèmes :

a) soit par un système de garantie diplomatique (système Locarno prévu par Churchill), déclaration de non agression;

b) soit par des mesures concrètes comme le développement du commerce Est-Ouest.

Dans cette perspective, on renonce à tout refoulement et l'on s'en remet à l'évolution interne des systèmes.

5°) Il convient d'avoir présent à l'esprit que le système soviétique est fermé, complet, monolithique vis-à-vis de l'extérieur, et que la nouvelle situation en U.R.S.S. (collégialité) va sans doute avoir pour conséquence d'amener les nouveaux dirigeants à s'efforcer d'accentuer ce monolithisme (ce qui diminuera d'ailleurs leur liberté d'action diplomatique). Au contraire, tant que le problème de l'intégration politique et militaire de l'Allemagne de l'Ouest dans l'Europe n'est pas résolu, le système occidental reste ouvert et incomplet, l'URSS continue à disposer, grâce à l'Allemagne, d'un ferment de dissolution très puissant. Cette disparité de situation affecte inévitablement toute négociation entre l'U.R.S.S. et les Occidentaux.

#### III/ Problème de la tactique à suivre.

Le choix à faire est essentiellement entre l'initiative ou l'expectative. Les initiatives pouvant

être elles-mêmes de plus ou moins grande portée.

1°) Arguments en faveur de l'expectative.

a) L'U.R.S.S. n'a jamais négocié à proprement parler. Elle s'est seulement inclinée devant le fait accompli. Les Conférences à Quatre n'ont jamais abouti à un résultat positif;

b) Si l'U.R.S.S. désire véritablement les conversations, nous avons avantage à la laisser venir pour l'amener à découvrir ses cartes et éventuellement à accomplir ses positions;

c) Il est possible, sinon probable que l'U.R.S.S. ne prendra aucune initiative en ce qui concerne l'Allemagne. Elle a maintes raisons d'hésiter avant d'ouvrir le débat allemand;

d) Une proposition de conférence tendant à un règlement de type général aboutira à un débat confus et indéfini, type Palais Rose, dans lequel il serait impossible d'établir les responsabilités de l'U.R.S.S.;

e) La Conférence ne gêne en rien la poursuite des desseins soviétiques. Elle paralyse les Occidentaux;

f) En cas d'échec de la Conférence, on risque d'aboutir à une aggravation de la tension, à une inquiétude accrue des opinions publiques;

g) Une initiative prématurée risque de contrarier l'évolution qui se dessine du côté soviétique.

2°) Arguments en faveur de l'initiative occidentale.

a) Sur le plan de l'opinion, avantage à celui qui propose et agit;

...

b) la paralysie que risquerait de provoquer la réunion de la Conférence est déjà amenée en fait par la simple éventualité de la Conférence;

c) notre passivité valorise les moindres gestes de l'Union Soviétique; il faut mettre l'U.R.S.S. au pied du mur;

d) L'U.R.S.S. ne commencera pas à négocier, c'est-à-dire à consentir des concessions véritables tant que l'objet même de la négociation, à savoir l'arrêt de l'intégration européenne, lui sera donné en quelque sorte gratuitement par ses adversaires;

e) Il est politiquement impossible de faire ratifier les traités de Bonn et de Paris sans lever l'hypothèque d'une Conférence préalable avec l'U.R.S.S. Autrement dit, il est indispensable de démontrer que l'U.R.S.S. n'est pas prête à rétablir l'unité allemande dans des conditions acceptables pour les Occidentaux;

f) Une offre soviétique sur l'Allemagne peut, en revanche, troubler les opinions occidentales et les prendre au dépourvu.

3°) En toute hypothèse, les Occidentaux doivent

a) renforcer leur solidarité et prendre à cet égard les mesures qui s'imposent en Europe et en Asie;

b) poser comme condition préalable à toute démarche de la part de l'Occident la conclusion d'un armistice en Corée.

#### IV/ Hypothèse de l'expectative.

Dans cette hypothèse, il convient de se tenir prêt à riposter rapidement, de façon concertée et sans hésitation aux initiatives soviétiques possibles.

L'U.R.S.S. peut :

1°) se borner à continuer son offensive psychologique par une série de gestes de faible portée concrète. Dans cette éventualité, il convient d'appliquer une tactique analogue.

2°) Prendre des contacts diplomatiques.

3°) Amorcer l'établissement du quadripartisme en Allemagne par des conversations entre les Hauts Commissaires sur des problèmes concrets (Accès à Berlin, commerce interzone, rétablissement de la circulation interzone selon le précédent autrichien).

Les Occidentaux devront faire obstacle à toute tentative de ce genre.

4°) Proposer des règlements isolés :

a) sur l'Allemagne :

- proposition de neutralisation,
- proposition du rétablissement du quadripartisme;
- acceptation de notre note de septembre 1952;

b) sur la Corée.

5°) Proposer une Conférence générale pour un règlement d'ensemble Asie-Europe (pacte à Cinq).

Le problème de la reconnaissance de la Chine communiste se trouve posé d'entrée de jeu. Il s'agit d'échanger l'arrêt de l'expansion soviétique en Asie contre l'arrêt de l'intégration en Europe.

Il n'y a pas évidemment de commune mesure entre les deux termes, lien Indochine-Corée.

Il n'en reste pas moins que tant dans l'hypothèse 5 que dans l'hypothèse 4, les Occidentaux risquent d'être placés dans une situation difficile, surtout si un armistice est conclu en Grèce et si nous nous contentons de maintenir la priorité du règlement autrichien.

V/ Hypothèse de l'initiative.

Les éventualités suivantes peuvent être envisagées :

1°) Proposition de conférence sans ordre du jour.

Il s'agirait d'un contact personnel entre les chefs de Gouvernement; sera sans doute proposé par M. CHURCHILL.

2°) Proposition d'une Conférence test sur l'Autriche :

Echec probable, qui ne convaincra personne; même si l'U.R.S.S. acceptait, elle pourrait toujours déborder le cadre autrichien.

En réalité, l'opinion publique n'admettra jamais qu'il puisse s'agir d'une tentative sincère d'un règlement Est-Ouest.

3°) Proposition d'une Conférence générale :  
L'ordre du jour de cette conférence pourrait être :

- Arrêt des hostilités;
- Désarmement;
- Application des traités et accords (pour nous, les satellites; pour l'U.R.S.S., Trieste);
- Allemagne, Autriche;
- Examen des mesures propres à assurer une coexistence pacifique durable des deux systèmes.

...

Les difficultés essentielles soulevées par cette proposition sont les suivantes :

- la question de l'arrêt des hostilités, établit un lien Asie-Europe. Elle devrait normalement être discutée avec la Chine; ceci pose le problème de la reconnaissance de la Chine communiste. D'autre part, impossibilité d'associer la Chine à la discussion des autres questions figurant à l'ordre du jour.

- Impossibilité de discuter à la fois toutes les questions;

- nous demandons aux Soviétiques des concessions très importantes. Nous n'avons rien à offrir.

- Caractère prématuré d'une telle tentative risque de compromettre un règlement futur.

3<sup>e</sup>) Proposition combinant la proposition 2 et la proposition 3 (en tenant compte de ce qu'il y a de valable dans les arguments en faveur de l'expectative et dans les arguments en faveur de l'initiative).

Il s'agirait d'une proposition de règlement en deux temps :

a) fixant comme objectif lointain un règlement général, dans lequel la solution définitive des questions allemande et coréenne serait liée à celle des autres questions en litige;

b) proposant une conférence immédiate, d'une durée limitée, sur les questions qui peuvent être réglées tout de suite et dont la solution commande un règlement d'ensemble.

Cette conférence limitée serait destinée à démontrer que l'U.R.S.S. souhaite actuellement le maintien de la coupure de l'Allemagne et de la division de l'Europe et par là même, à faciliter la ratification des Traités

de Bonn et de Paris. Elle créerait des conditions favorables à la reprise du dialogue Est-Ouest dans des conditions d'égalité.

Autrement dit, il s'agirait à la fois :

a) de faire la lumière sur les intentions soviétiques;

b) de laisser la porte ouverte à la reprise de la négociation avec l'U.R.S.S.

En vue d'aboutir à a), nous proposerions de discuter uniquement la question autrichienne et les deux questions allemandes susceptibles d'une solution immédiate, à savoir l'organisation d'élections libres et le statut du Gouvernement provisoire allemand.

En ce qui concerne l'Autriche, nous accepterions de conclure sur la base du traité ancien.

En ce qui concerne l'Allemagne, nous abandonnerions l'idée d'une commission d'enquête préalable et poserions le principe de la liberté totale d'un Gouvernement allemand issu d'élections libres.

Afin d'assurer cette liberté, tout contrôle quadripartite serait exclu. D'autre part, le Gouvernement allemand s'installerait non pas à Berlin, mais dans une enclave évacuée située à la ligne de démarcation entre la République fédérale et la D.D.R.

En vue d'assurer b) nous essayerions de reproduire le schéma de la Conférence du Palais Rose de Mai 1949 qui, après un échec sur l'unification, s'est

s'est terminée sur un modus vivendi (Berlin, commerce interzone).

Ce modus vivendi pourrait d'ailleurs consister uniquement dans la décision prise par les Quatre de confier à des Suppléants l'étude de certains problèmes ou de maintenir des contacts diplomatiques.

D'autre part, les traités de Bonn et de Paris seraient ratifiés par la France avec une condition résolutoire inspirée de l'article 7, paragraphe 3, qui donne à l'Allemagne unie la possibilité de choisir pour ou contre l'intégration européenne. Il n'y a aucune raison pour que la France n'ait pas les mêmes possibilités que l'Allemagne dans l'éventualité d'un règlement définitif avec l'U.R.S.S. sur le problème allemand.

Dès la ratification des traités de Bonn et de Paris, l'Occident devrait donc faire porter son effort sur l'aménagement du statu quo, c'est-à-dire l'amélioration des relations entre le système soviétique et le système occidental, chacun des deux camps respectant en somme la structure interne de l'autre.

Il faut remarquer que le modus vivendi peut conduire à un règlement général et ce, en fonction de l'évolution intérieure des systèmes.

Nous devons donc renforcer au maximum le système occidental en éliminant ses contradictions internes (problème des nationalismes indigènes par exemple). Ici, le vrai problème est d'ordre intérieur.

...

D'autre part, nous ne devons pas exclure la possibilité d'une évolution interne soviétique, bien que nos calculs et nos prévisions ne doivent pas évidemment tabler sur une telle possibilité ./.

°°

18 (Bq) 7/7/53

SECTION GENERALE POLITIQUE  
EUROPE

7 Juillet 1953.

N O T E

- : -

A/s. Entretiens de  
 Washington.  
 - Questions -

En dépit de certaines précautions que l'on pouvait considérer comme "de style", l'opinion généralement admise était que l'Allemagne resterait coupée en deux.

Devons-nous, surtout au lendemain des événements survenus en Allemagne orientale, reviser cette opinion ?

Dans l'affirmative, n'avons-nous pas à nous demander à quel moment et dans quelles conditions la réunification de l'Allemagne s'effectuerait de la manière la moins désavantageuse pour la France ?

Devons-nous, en particulier, courir le risque que les événements conduisent à une réunification sans l'accord de l'U.R.S.S., c'est-à-dire au prix d'une épreuve de force ?

Dans quelle mesure une telle éventualité doit-elle être prise en considération lors de la définition de notre position ?

...

Eu 49-58/ben/102

Est-il vraisemblable que, dans l'hypothèse d'une réunification de l'Allemagne, la Communauté Européenne de Défense puisse être maintenue ou voir le jour ? Si tel n'est pas le cas, la question du réarmement de l'Allemagne unie se pose à nouveau dans son intégralité. Dans l'éventualité où l'accord se ferait sur un certain réarmement, peut-on concevoir qu'au-dessus d'une Allemagne unie et intégrée autant que possible dans l'ensemble occidental, soient établis entre les puissances de l'Ouest et l'U.R.S.S. des liens concernant la garantie des frontières et un "contrôle" de limitation des armements ?

De toutes façons, la possibilité accrue d'une réunification de l'Allemagne doit-elle influencer, et jusqu'à quel point, sur les projets des puissances occidentales concernant la coopération et l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest ?

Il avait été admis généralement que l'U.R.S.S. ne s'engagerait pas dans la "déssoviétisation" de la zone orientale et n'envisageait donc pas sérieusement la réunification de l'Allemagne, parce qu'une telle politique devrait s'appliquer également aux Etats satellites.

Convient-il de tirer des récentes mesures adoptées par le Gouvernement de Moscou certaines conséquences au sujet de ses dispositions ?

Dans l'hypothèse où l'Allemagne réunifiée ne participerait ni à la Communauté Européenne de Défense, ni au Pacte Atlantique, quelles seraient les conséquences de cette situation sur la défense occidentale ?

Si les dirigeants soviétiques étendaient à tous les pays satellites les mesures qu'ils viennent de prendre en Hongrie, ils pourraient s'efforcer de retirer une

certaine force à notre argument selon lequel le règlement du problème allemand ne saurait se concevoir isolément.

Devrions-nous considérer qu'il s'agit là d'un élément dont il y aurait lieu de tenir compte dans une négociation éventuelle, ou, au contraire, que les modifications de cette nature ne peuvent en rien contrebalancer le maintien dans ces pays de l'arbitraire et de la force ? ./.

*Pour le Secrétaire*

RESERVE

AMBASSADE DE FRANCE  
EN GRANDE BRETAGNE

Londres le 11 août 1954

TELEGRAMME EN CLAIR P. R. COURRIER

DIPLOMATIE PARIS No 3123

Relations anglo allemandes

Je me réfère au télégramme de Bonn 3045 (Londres 10.616).

J'ai à diverses reprises, depuis trois mois, attiré l'attention du Département sur les principales manifestations par lesquelles s'est marquée l'amélioration des relations anglo-allemandes.

Pour résumer l'évolution de ces relations depuis 10 ans et en déterminer les causes, on doit, je pense, noter essentiellement les points suivants:

- 1) De 1945 à 1949, le principal objectif de Londres est de mettre l'Allemagne en situation de subvenir à ses besoins et de ~~mettre~~ dispenser par là même la Trésorerie britannique de continuer les lourdes dépenses qu'elle doit faire pour le compte allemand pendant les premières années de l'occupation. Le souci de poursuivre une politique germanique d'accord avec les Etats-Unis, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre financier et économique, tend au même but. A quoi s'ajoute la traditionnelle réaction sentimentale - ou sportive - des Britanniques, qui leur fait tendre la main à l'ennemi vaincu. Celle-ci est d'ailleurs tempérée par la vivacité des sentiments germanophobes qui subsistent dans les masses populaires.
- 2) Avec la création en 1949 de la République Fédérale et l'arrivée au pouvoir du Chancelier Adenauer, l'Angleterre partage les préoccupations de ses alliés tendant à "intégrer

...

Papers of General Blanc, Army Chief of Staff, fonds 1K145, War Ministry archives, Chateau de Vincennes. Box 2. Folder "Comite de Defense Nationale du 10 Septembre 1954."

"Examen du 'Plan des Possibilités' établi par le commandement supreme des forces allies en Europe."

Background: at Bermuda December 1953, French Foreign Minister had asked for examination of question of strategy -- NATO military committee had requested studies, SACEUR's "Capabilities Plan" being the most important-- it was the "document de base" for the Groupe Permanent's report to the NATO Council, September 15.

SACEUR Plan --

First stage of operations crucial -- will West keep or lose nuclear superiority? Strategy:

- (a) defense against surprise attack
- (b) massive nuclear response -- time is crucial, measures to reduce to minimum time for decision, délais d'exécution
- (c) next phase: ground warfare with nuclear weapons-- hence adaptation in tactics -- mobility, dispersion, advanced stocks, ..., civil defense

A counter to the peripheral strategy -- support, consequence of forward defense. Will allow ground defense in spite of numerical inferiority at start.

French view: this plan can lead to a "victorious" defense of Europe, which is "très aléatoire" at present.

Implications: German army, close Western cooperation on nuclear weapons, cooperation between commands; diplomatic, political resserrement; moreover, increase US preponderance in NATO.

But given France's exposed position, and her current forces, can free continental Europe defend her security "en rejetant la thèse de SACEUR?" "La réponse est négative"-- only hope of resistance, even with German forces, is by immediate nuclear attack. "Sur ce point, l'avis des plus hautes Autorités Militaires est formel et unanimes."

Hence Committee of Chiefs of General Staff recommend SACEUR plan--even for other hypotheses, e.g. war growing out of conventional aggression, etc.-- Yugoslavia, revolution situations. "Toutes ces hypothèses qui posent, sur le plan politique, des problèmes particulièrement délicats, relèvent, sur le plan militaire, de la même conception stratégique, celle défendue par SACEUR." (p. 8)

Consequences:

- need to recast Army to fight non-conventional war--"irreversible"
- "immediate, universal character" of a war resulting from massive retaliation to "toute aggression"
- p. 10: preemption
- can local commander, in event of local attack, defend himself with all weapons, including nuclear? Chief of Staff says yes
- military integration implies political integration
  - their hope US will be more accommodating re North Africa for strategic reasons
- p. 22: predelegation to SACEUR, local commanders (TNW) for sudden attack; in other cases, creation of political authority with delegated power.

234

AMBASSADE DE FRANCE  
LONDRES

8. 9. 55.

Monsieur l'Ambassadeur

Je vais de déjeuner en tête à tête avec Geoffrey Harrison et lui ai rendu compte de la conversation ouverte et franche que j'ai eu avec lui. Gardez le très secret, car c'est tout ce qui importe naturellement aux Anglais. Si vous pouviez voir une lettre, même de Paris, il vous étonnerait sans doute de ~~par~~ <sup>voir</sup> encore plus exactes dans le sens de nos préconceptions communes.

François Laydane a défendu avec beaucoup de courage, de vivacité et d'adresse les positions que nous en

pourrais pas, au stade actuel, faire conclure  
par écrit. Je suis persuadé qu'il  
faut prendre du recul et je suis un  
peu inquiet de voir M. Edgar Faure  
prendre des positions publiques qui font  
présumer. Les anglais pensent, au  
fond, comme nous, mais, suivant  
une tactique connue, ils nous laissent  
tirer le marron du feu.

Si la Conférence à la se présente  
actuellement en vis-à-vis, nous aurions  
intérêt, je pense, dans un premier stade,  
à parler avec les anglais et à réserver  
notre effort pour le moment où la Conférence  
devra être prise. J'avoue que la Conférence  
anglaise (Conférence de Paris, Série de  
Conférences de la S.E. - ~~en 1954~~  
et nouvelle Conférence de Genève) offre des  
des avantages tactiques et de connaissance  
pratiques.

Je vous prie de me croire, Monsieur  
le Directeur, votre très respectueux



Etienne de Crouy  
Etienne de Crouy (Charel)  
ministre-conseiller et  
Corden (1950-55)

Les anglais pensent  
au fond comme nous,  
mais, suivant une  
tactique connue, ils  
nous laissent tirer  
le marron du feu.

5/6/55

nosigli/ab

TRÈS SECRET

COMPTE RENDU DE CONVERSATION DU 6 MAI 1955.-

En déjeunant aujourd'hui avec Sir Geoffrey Harrison, j'ai pu l'interroger confidentiellement sur ses impressions du travail effectué par les experts.

1.- Le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint m'a confirmé qu'il s'agissait bien là, dans l'esprit des Anglais, d'un exercice d'Etat-Major à objectifs limités; Si nous ne soutenions pas fermement le moral allemand, ce qui nous menaçait c'était non pas la neutralité ou la neutralisation de l'Allemagne, hypothèse ~~estimée~~ qui ne nous laisserait pas absolument sans ressources, mais un accord germano-russe qui serait, lui, une catastrophe. Il fallait donc maintenir, sans doute possible, la façade du combat pour l'unification de l'Allemagne (put up a face) et insuffler un certain degré de confiance aux Allemands. Ceci devrait être l'objet d'un premier stade de nos travaux.

2.- Dans le contexte, les Anglais se déroberaient à des conversations abordant le fond du sujet du moins dès qu'il risquerait d'y avoir des fuites. Sir Geoffrey Harrison m'a cité l'exemple du rapport des experts qui, seulement dans le texte officiel anglais, avait été tiré à 258 exemplaires. Il était fatal qu'au cours des prochaines semaines ce texte tombât entre les mains d'un parlementaire allemand, soit même dans celles des Russes. Le même risque existait pour les travaux ultérieurs et il était important que le fond de notre pensée ne soit pas divulgué. C'est pourquoi, même à Paris, M. MacMillan ne pousserait pas les conversations très loin, sauf entre quatre yeux; il ne divulguerait pas ses arrière-pensées.

3.- Sir Geoffrey Harrison reconnaît que les deux hypothèses les plus probables, le maintien de la division de l'Allemagne et la croissance du néo-fascisme en Allemagne, n'avaient pas été réellement examinées à Londres par les experts. Pour les raisons de sécurité mentionnées ci-dessus, les Anglais pensaient qu'il faudrait ne les aborder qu'au cours même de la conférence. Ceci dit, leurs réflexions intimes rejoignent les nôtres. En cas de maintien de la coupure de l'Allemagne, il faut trouver le moyen de détendre l'atmosphère sérieusement. A la connaissance des Anglais, telle est également la préoccupation du Chancelier Adenauer: mais celui-ci, pour des raisons encore plus compréhensibles, ne le considèrera jamais avant que le moment ne soit venu. Le motus vivendi à trouver devrait comprendre, notamment, des dispositions de limitation des armements en Europe et un aménagement des relations entre les deux Allemagnes.

La seconde hypothèse, que nous avons discutée très librement, se concevrait plutôt dans le cadre d'une réglementation générale des armements qui permettrait d'établir en Allemagne certaines formes de contrôle qui n'apparaîtraient pas comme trop discriminatoires. Il y aurait également lieu d'envisager l'extension à l'Europe Orientale de dispositions propres à y instituer un régime différent de celui du bloc soviétique. Toutes ces questions avaient été étudiées au Foreign Office. Mais celui-ci n'accepterait d'en parler que dans les plus sévères conditions de discrétion jusqu'à ce que les circonstances permettent de s'exprimer plus librement.

4.- Questionné sur la collusion germano-américaine, Sir Geoffrey Harrison ne s'en est pas montré ému. Bien que disposés à aller peut-être un peu plus loin que Londres dans le soutien du Chancelier Adenauer, les Américains n'en ont pas moins, au dire de Sir Geoffrey Harrison, leurs pensées réservées. Mais, dans les affaires européennes, ils s'en remettent davantage à l'Europe d'orienter son propre destin et, demeurent par conséquent, plus dans l'expectative.

5.- Sir Geoffrey Harrison a confirmé que la principale préoccupation anglaise à Paris serait la conférence au niveau le plus élevé. A une première rencontre des Chefs de Gouvernements, succéderait une série de conférences distinctes, et de composition variable suivant les sujets, au niveau des Ministres des Affaires Etrangères ou de leurs représentants. Les Chefs de Gouvernements se réuniraient à nouveau ensuite.

La question de la participation chinoise serait, de l'avis anglais, à écarter lors de la première rencontre au niveau le plus élevé: les Américains ne l'accepteraient pas. La Chine pourrait apparaître dans certaines des réunions ultérieures. En somme, il s'agirait de reprendre, au stade intermédiaire, une formule analogue à celle de la Conférence de Genève mais peut-être plus dispersée dans l'espace, sinon dans le temps.

6.- Enfin, en parlant du contact indispensable à entretenir à Trois, Sir Geoffrey Harrison a déploré les habitudes prises par la diplomatie moderne de réunions étendues d'experts suivant la formule de Londres, annoncées et attendues par l'opinion. Ce qu'on pouvait dire ou faire à six (c'est-à-dire deux personnes d'un pays), a-t-il ajouté, on ne pouvait se permettre dès que quinze ou vingt personnes se trouvaient réunies autour d'un tapis vert. Toute sa conversation, comme toute, a tourné autour des conditions de ~~confé-~~rence secrètes qui pouvaient entourer les échanges de vues sur le problème allemand devenu si délicat./.

*Henry de Long*

Massigli R / 96

208

Ambassade de France  
aux Etats-Unis

Washington, le 2 Février 1956.

( Cher Ambassadeur, )

Une communication officielle a rendu compte de mon entretien du 27 janvier avec le Secrétaire d'Etat au sujet de l'Euratom. Mais sur un point j'ai été dans ce compte rendu fort discret, tellement discret que vos services m'ont demandé des précisions; il s'agit des fabrications atomiques à des fins militaires. En réalité M. Dulles s'est expliqué à ce sujet plus longuement que je ne l'ai rapporté, et si je me suis contenté d'une allusion dans mon compte rendu officiel, c'est que les télégrammes sont très largement utilisés par le service de presse, et qu'il m'a semblé, dans une matière aussi délicate, qu'il fallait avant tout éviter des indiscretions, génératrices éventuellement de polémiques.

Les explications de M. Dulles ont commencé sur une remarque incidente de ma part que la question de l'interdiction des fabrications à des fins militaires serait sans doute une des questions importantes à régler, et qu'elle pourrait soulever des difficultés.

Le Secrétaire d'Etat a aussitôt répondu que puisque les Etats-Unis étaient fort en avance et fabriquaient à bon compte les armes atomiques, il n'avait jamais compris pourquoi les pays alliés dépenseraient de l'argent et consentiraient de grands efforts pour de telles fabrications. Le seul problème à ses yeux était le secret imposé par la loi américaine et l'interdiction des livraisons aux pays alliés. Il s'employait de son côté à faire modifier cette législation, et en avait parlé la veille même au Président. Il rencontrait de très fortes résistances, et le Congrès n'était certainement pas encore convaincu. Mais avec de la persévérance on y arriverait, et la création de l'Euratom elle-même fournirait une bonne raison. Si les pays membres venaient demander aux Etats-Unis de les aider, le Secrétaire d'Etat était convaincu que l'on parviendrait

Son Excellence  
Monsieur René Massigli  
Ambassadeur de France  
Secrétaire Général du Ministère

à obtenir les autorisations nécessaires. Il faudrait que le Gouvernement américain puisse approvisionner les armées de ses alliés européens en armes atomiques, peu importe qu'il y ait des livraisons immédiates ou constitution de stocks en Europe dont on disposerait le moment venu.

Ces propos montrent l'importance que le Secrétaire d'Etat attache à ces projets de coopération atomique européenne.

Ils ont aussi un autre intérêt : celui de soulever un problème essentiel, qui ne semble pas encore avoir été traité, ou du moins dont l'opinion publique n'est sans doute pas encore consciente. L'interdiction de fabrications des armes atomiques, envisagée dans le cadre de l'Euratom entraîne-t-elle, ou non, l'interdiction de détention et d'usage ?

Dans l'esprit des Américains, il ne devrait s'agir que d'une interdiction de fabrication. Ils y sont très favorables pour toutes sortes de raisons. Mais ils n'envisagent pas l'interdiction de détention et d'usage. Ils considèrent - M. Dulles a mentionné ce point dans notre conversation - que les armes atomiques se généraliseront de plus en plus jusqu'à devenir les armes normales. Et ce n'est pas par hasard que leurs militaires sont d'ores et déjà préoccupés du fait que les forces de l'OTAN - en dehors des forces américaines - ne disposent que des armes classiques, notamment dans le domaine tactique.

Ce problème en soulève immédiatement un autre : quid de l'Allemagne ? Je ne sais si vous vous souvenez de la question qui s'est posée, au moment de la ratification des Accords de Paris, de savoir si les dits accords interdisaient aux Allemands la détention des armes atomiques. Les textes de ce point sont pour le moins ambigus. Mais en tout cas du côté américain, comme d'ailleurs du côté anglais, on considère qu'il n'y a pas interdiction. Je ne suis pas certain qu'en France en général on soit conscient de ce problème ; ou si on l'est, on le tranche par la négative.

Vous voyez en tout cas que l'appui qui nous est offert spontanément et très sincèrement j'en suis sûr - par les Américains pose un certain nombre de questions qui sont importantes.

Votre dévoué  
COWE

Message N° / 46

2/2/56

208

Ambassade de France  
aux Etats-Unis

Washington, le 2 Février 1956.

( Cher Ambassadeur, )

Une communication officielle a rendu compte de mon entretien du 27 janvier avec le Secrétaire d'Etat au sujet de l'Euratom. Mais sur un point j'ai été dans ce compte rendu fort discret, tellement discret que vos services m'ont demandé des précisions; il s'agit des fabrications atomiques à des fins militaires. En réalité M. Dulles s'est expliqué à ce sujet plus longuement que je ne l'ai rapporté, et si je me suis contenté d'une allusion dans mon compte rendu officiel, c'est que les télégrammes sont très largement utilisés par le service de presse, et qu'il m'a semblé, dans une matière aussi délicate, qu'il fallait tout éviter des indiscretions, génératrices éventuellement de polémiques.

Les explications de M. Dulles ont commencé sur une remarque incidente de ma part que la question de l'interdiction des fabrications à des fins militaires serait sans doute une des questions importantes à régler, et qu'elle pourrait soulever des difficultés.

Le Secrétaire d'Etat a aussitôt répondu que puisque les Etats-Unis étaient fort en avance et fabriquaient à bon compte les armes atomiques, il n'avait jamais compris pourquoi les pays alliés dépenseraient de l'argent et consentiraient de grands efforts pour de telles fabrications. Le seul problème à ses yeux était le secret imposé par la loi américaine et l'interdiction des livraisons aux pays alliés. Il s'employait de son côté à faire modifier cette législation, et en avait parlé la veille même au Président. Il rencontrait de très fortes résistances, et le Congrès n'était certainement pas encore convaincu. Mais avec de la persévérance on y arriverait, et la création de l'Euratom elle-même fournirait une bonne raison. Si les pays membres venaient demander aux Etats-Unis de les aider, le Secrétaire d'Etat était convaincu que l'on parviendrait

Son Excellence  
Monsieur René Massigli  
Ambassadeur de France  
Secrétaire Général du Ministère  
des Affaires Etrangères  
P A R I S

.../

à obtenir les autorisations nécessaires. Il faudrait que le Gouvernement américain puisse approvisionner les armées de ses alliés européens en armes atomiques, peu importe qu'il y ait des livraisons immédiates ou constitution de stocks en Europe dont on disposerait le moment venu.

Ces propos montrent l'importance que le Secrétaire d'Etat attache à ces projets de coopération atomique européenne.

Ils ont aussi un autre intérêt : celui de soulever un problème essentiel, qui ne semble pas encore avoir été traité, ou du moins dont l'opinion publique n'est sans doute pas encore consciente. L'interdiction de fabrications des armes atomiques, envisagée dans le cadre de l'Euratom entraîne-t-elle, ou non, l'interdiction de détention et d'usage ?

Dans l'esprit des Américains, il ne devrait s'agir que d'une interdiction de fabrication. Ils y sont très favorables pour toutes sortes de raisons. Mais ils n'envisagent pas l'interdiction de détention et d'usage. Ils considèrent - M. Dulles a mentionné ce point dans notre conversation - que les armes atomiques se généraliseront de plus en plus jusqu'à devenir les armes normales. Et ce n'est pas par hasard que leurs militaires sont d'ores et déjà préoccupés du fait que les forces de l'OTAN - en dehors des forces américaines - ne disposent que des armes classiques, notamment dans le domaine tactique.

Ce problème en soulève immédiatement un autre : quid de l'Allemagne ? Je ne sais si vous vous souvenez de la question qui s'est posée, au moment de la ratification des Accords de Paris, de savoir si les dits accords interdisaient aux Allemands la détention des armes atomiques. Les textes de ce point sont pour le moins ambigus. Mais en tout cas du côté américain, comme d'ailleurs du côté anglais, on considère qu'il n'y a pas interdiction. Je ne suis pas certain qu'en France en général on soit conscient de ce problème ; ou si on l'est, on le tranche par la négative.

Vous voyez en tout cas que l'appui qui nous est offert spontanément et très sincèrement j'en suis sûr - par les Américains pose un certain nombre de questions qui sont importantes.

Votre dévoué

John F. Kennedy

FNSP, fonds Couve de Murville en 7

12/31/59

AMBASSADE DE FRANCE  
AUX ETATS UNIS

Washington, 31 Décembre 1959

PERSONNEL  
ET SECRET

*Monsieur Couve,*

Au cours de notre conversation du 30 Décembre, Herter m'a avoué qu'il avait été fort surpris par la proposition du Président tendant à créer, à Londres, un nouveau comité tripartite. Il n'y avait eu, à ce sujet, aucune consultation préalable du Département d'Etat.

Herter continue à penser qu'il eût été préférable d'utiliser le cadre existant à Washington connu de nos partenaires atlantiques et qui ne soulevait plus la moindre protestation. La proximité du Groupe Permanent lui semble également indispensable à la poursuite des études tripartites sur le plan militaire.

12-31-59

Toutefois, il lui est impossible, m'a-t-il dit, de suggérer le maintien à Washington des consultations envisagées; mais, a-t-il ajouté, -et c'est pourquoi je t'écris- si nous le proposons nous-mêmes il n'y verrait, pour sa part, aucune sorte d'objection.

Enfin, il insiste vivement sur le secret de cette décision. Il a été ému d'un article du Monde qui, heureusement, n'a pas fait trop de bruit mais qui rendait publique l'organisation de ce groupe dit "clandestin".

*Affectueux,*

Son Excellence  
Monsieur Couve de Murville  
Ministre des Affaires Etrangères  
PARIS

*Henri A. ...*

*Henri A. ...  
Couve ...*

FNSP, CNF

2/4/54

STRICTEMENT  
PERSONNEL

AMBASSADE DE FRANCE  
AUX ETATS UNIS

4 février 54

*Cher Maurice,*

Herter m'a demandé de venir le voir aujourd'hui 4 février, pour me montrer copie de la lettre qu'il t'a envoyée hier au sujet du fameux "comité clandestin".

Je lui ai fait remarquer que sa rédaction pouvait laisser supposer un certain recul par rapport aux offres qui avaient été faites par le Président Eisenhower au Général de Gaulle, au cours de leur dernière rencontre. Il m'a affirmé qu'il n'en était rien, qu'il concevait nos entretiens de Washington comme devant s'étendre à tous les sujets politiques, stratégiques et même économiques, que nous désirerions soulever en dehors de nos rencontres ministérielles. C'est à nous qu'il appartient de faire vivre, si nous le désirons, un organisme qui, jusqu'à présent, a manqué quelque peu de substance.

*Très affectueusement à toi,*

*Henry.*

FNS  
APP

Son Excellence  
Monsieur Couve de Murville  
Ministre des Affaires Etrangères  
PARIS

*Comat Amrolly,  
Cove Kp*

OBSERVATIONS DU GÉNÉRAL SUR LE DOCUMENT DU 30 DÉCEMBRE  
CI-JOINT CONCERNANT L'OTAN

---

M. de Courcel.

C'est une manière nouvelle de "noyer le poisson" comme le firent, naguère, les réunions organisées autour de M. Murphy.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les "Ministres-Conseillers" des trois Ambassades à Londres se réunissent à dîner de temps en temps. Mais ce n'est évidemment pas là la voie qui conduira, comme il le faut, à la refonte de l'alliance atlantique et à la coopération organisée des Trois dans la politique mondiale.

C.G.



*Levée de / FNSP*